

Syndicat Intercommunal de Transports Scolaires d'Aiguillon et de Port-Sainte-Marie

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 07 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le sept mars, à dix-huit heures trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni 17 avenue du 11 novembre 47190 Aiguillon, sous la présidence de Madame Hélène AYMARD.

Accueil des personnalités invitées : Madame la Présidente remercie les délégués et les personnalités présentes, à cette assemblée générale.

- APPEL des délégués

Etaient présents :

Mme Hélène AYMARD (Aiguillon), Mme Corinne ELLAM (Ambrus), Mr Francis CASTELL (Bazens), Mme Mireille ROSSI - Mme Isabelle BISETTO (Bruch), Mme Claire RUCHAT (Clermont-Dessous), Mme Isabelle DE-LONGHI (Damazan) , Mme Jacqueline POLLONI (Feugarolles), Mme Evelyne GATOUNES (Fréguimont), Mr Jean-Jacques BEAUCE (Lacépède), Mr David PORRO (Lafitte sur Lot), Mr Jean-Laurent LAURENT (Lagarrigue), Mme Michelle SUBERBIELLE (Lusignan-Petit), Mr André MESSINES (Monheurt), Mr Mohamed EL WASELA (Nicole), Mme Laurence BRANDEHO (Port-Sainte-Marie), Mme Virginie RAFFAELLO (Puch d'Agenais), Mme Céline MOLINIE (Puch d'Agenais), Mme Stéphanie DELOGE (Saint-Laurent), Mr Frédéric DUBOURG (Saint-Léger), Mme Christelle LESPINE (Saint-Léon), Mme Annaick RENAUDIN (Saint -Pierre-de -Buzet), M. Jean-Marc BRIE (Saint-Salvy), Mme Martine MASSOU (Saint-Salvy), Mme Marie- Thérèse MEROT (Saint-Sardos), Mme Anne-Marie ROUSSELIE (Saint-Sardos).

Pouvoirs de vote : /

Etaient excusés :

Mr Christophe BESSIERES (Thouars sur Garonne), Mr Jean-Luc GRAZIADEI (Bourran), Mme Claire BUDZIK (Fréguimont), Mme Annie THOREL (Bazens), Mme Karine FARINA (Saint-Léger), Mme Sandrine BACH (Prayssas).

N'étaient pas représentées les communes : Bourran, Buzet sur Baïse, Caubeyres, Clairac, Galapian, Montequieu, Prayssas, Razimet, Thouars sur Garonne.

- LECTURE des pouvoirs de vote
- DESIGNATION du secrétaire de séance
Madame Isabelle DE-LONGHI (Damazan) a été désignée secrétaire de séance.
- APPROBATION du procès - verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 06 décembre 2017 dont chaque délégué a été destinataire est approuvé sans observation.

SERVICES

1 / Bilan sur l'effectif de l'année scolaire 2017-2018

A ce jour, 1367 inscriptions sur « Pégase ».

5 / Vote du Budget Primitif 2018

Le budget primitif 2018 sera présenté en équilibre :

	Rappel 2017	2018
Dépenses – section de fonctionnement :	76536 €	73143 €
Recettes – section de fonctionnement :	76536 €	73143 €
Dépenses – section d'investissement :	1782 €	2616 €
Recettes – section d'investissement :	1782 €	2616 €
Total du budget		
DEPENSES	78318 €	75759 €
RECETTES	78318 €	75759 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, DECIDE
A l'unanimité le Comité syndical approuve le Budget Primitif 2018.

6/ Aide au financement des abris bus

Madame la Présidente demande aux délégués de modifier la délibération en date du 08 février 2017 ayant pour objet le versement UNIQUE d'une aide financière fixe aux communes adhérentes qui projettent la construction d'un abri de bus sur un point de ramassage conventionné, sur un des circuits géré par le syndicat en tant qu'organisateur secondaire du Conseil Départemental.

A l'unanimité, le Comité syndical définit l'aide au financement pour l'acquisition des abris de bus aux communes adhérentes, comme suit :

- Acquisition d'un abris de bus pour toutes les communes adhérentes au syndicat sur un point de ramassage conventionné par le Département, situé sur un des circuits gérés par le syndicat
- La commune adhérente doit formuler une demande d'aide financière auprès du Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire d'Aiguillon - Port-Ste-Marie
- Les communes adhérentes auront la possibilité de présenter une seule demande annuelle d'aide pour le financement d'un abri de bus.
- Un montant fixe sera versé correspondant à la somme de cinq cents euros par abri.
- Versement de l'aide financière dès que la collectivité aura transmis le certificat de paiement de l'équipement au syndicat
- Inscription sur le Budget primitif 2018 à l'article 657 *Subventions allouées aux collectivités* d'une somme de 3500 € (trois mille cinq cents euros) pour le financement des aides financières

L'assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- d'adhérer à la convention « Accompagnement Numérique » proposé par le CDG 47,
- d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 904 euros correspondant au forfait Métiers
- d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents s'y rapportant, et notamment l'annexe n°3 en cas de besoins complémentaires,
- d'autoriser le paiement des prestations complémentaires sollicitées sur la base de l'annexe n°3.

AFFAIRES DIVERSES

Réunion Monheurt ligne 199-1 et 199-2

Obtention d'un bus de 33 places pour la rentrée prochaine.

Mise en place de l'organisation du stationnement sur la commune de Villeton.

CAE Mr Penilla

Taux validé par Pôle Emploi.

Assurance Groupama

Renégociation du contrat en cours avec une remise d'environ 220 €

Clermont Dessous

Demande de subvention abris bus à Langlade

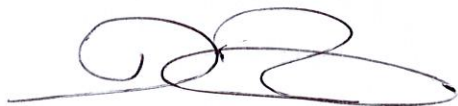
Mr André MESSINES (Monheurt) : comment être informé lorsqu'un car n'effectue pas sa tournée ou est en retard ?

Mme la Présidente indique que les transporteurs s'organisent mais cela peut engendrer des retards.

Mme Annaick RENAUDIN (Saint-Pierre-de-Buzet) indique que le chauffeur de la ligne 10, oublie l'arrêt « le Doux » et qu'il fait marche arrière pour récupérer les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19H15.

La secrétaire de séance,
Mme Isabelle DE-LONGHI



La Présidente,
Mme Hélène AYMARD

